

Plan d'actions prioritaires 2010-11

Note introductive

1. Un Plan d'actions triennal (à moyen terme) devait accompagner le Document de Stratégie de l'EPSP. Mais en attendant sa finalisation, le Gouvernement et les Partenaires techniques et financiers (PTF) ont décidé d'élaborer d'abord un *Plan d'actions prioritaires* étalé sur un an (2010-11). Cette démarche se justifie, d'une part, par une meilleure analyse des défis à relever et par conséquent par une meilleure priorisation de l'action et, d'autre part, par le côté « urgent » des interventions jugées critiques.
2. Le *Plan d'actions prioritaires* s'aligne sur les Objectifs stratégiques définis dans le Document de Stratégie, à savoir (i) l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention ; (ii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement ; et (iii) le renforcement de la gouvernance. Les actions d'urgence qu'il prévoit s'inscrivent donc dans le processus d'opérationnalisation de la Stratégie.
3. Le *Plan d'actions prioritaires* vise avant tout l'application (dès septembre 2010) de la suppression de différents frais scolaires¹ directs et leur prise en charge par l'Etat. Cette étape est un premier pas vers la « gratuité » de l'enseignement primaire et une première mesure qui s'inscrit dans la réduction progressive des frais à charge des parents. Elle a été identifiée par le Gouvernement comme étant une « priorité des priorités ». Une deuxième étape commencera en 2011-12 avec la réduction des *frais de motivation* (contributions des ménages au salaire de l'enseignant). La suppression des frais nécessite non seulement un financement de substitution mais elle doit impérativement s'accompagner d'une série de mesures pour s'assurer de l'acheminement et de la gestion efficace des fonds vers et par les entités déconcentrées. Ces mesures d'accompagnement institutionnel comprennent entre autres la mise en place d'un cadre réglementaire (arrêtés ministériels), le design d'un circuit de transfert de fonds efficace, l'élaboration de manuels de procédures, le contrat de performance, la formation des bénéficiaires etc.
4. Le *Plan d'actions prioritaires* a également identifié des actions visant à jeter les bases de certaines réformes, particulièrement dans le contexte de la décentralisation qui accorde une large autonomie de gestion aux provinces. Ces actions sont inscrites dans la Stratégie sur une période de 6 ans. Le Plan d'actions prend aussi en compte certaines actions actuellement en cours de réalisation.
5. Le *Plan d'actions prioritaires* vise, enfin, à travers des études pointues, à éclairer certaines options stratégiques avant la finalisation et la mise en œuvre du Plan d'action stratégique à moyen terme.

¹ Il s'agit du minerval, de l'assurance scolaire, des imprimés, des frais administratifs (*frais de fonctionnement*) versés aux *bureaux gestionnaires* et les écoles, de la Promoscolaire et des frais de TENAFEP.

6. Au-delà du financement « régulier » du sous-secteur sur le budget EPSP (305 millions de dollars estimés pour 2010-11 incluant le paiement de salaires, les constructions scolaires, les dépenses administratives transversales), le *Plan d'actions prioritaires* requiert un financement estimé à US\$ 66,727 millions. Ce montant correspond au gap de financement estimé pour la 1^{ère} année dans le document de la stratégie dont les ressources restent à mobiliser.

Plan d'actions prioritaires (2010-2011)

	Objectif	Activité	Produit / Résultat	Echéance	Coût estimé en millions USD	Financement
I. OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention						
1.	Supprimer les frais scolaires suivants: minerval, assurance scolaire et assurer la prise en charge par l'Etat de la prime d'assurance	1.1. Préparer pour signature un décret présidentiel ou des arrêtés ministériels portant sur la suppression du minerval – Programme 1.2	Un arrêté ministériel portant abolition pure et simple des frais du minerval est disponible	Avant juin 2010	0	
		1.2. Préparer pour signature un arrêté ministériel portant sur la suppression de la prime d'assurance et sa prise en charge par l'Etat (pour les élèves et les enseignants) – Programme 1.2	Un arrêté ministériel portant suppression de la prime d'assurance payée par les parents et sa prise en charge par l'Etat est disponible		1.4 <i>(coût de l'assurance)</i>	
		1.3. Préparer pour signature un protocole d'accord entre le MEPSP (et/ou les bailleurs) et la SONAS portant sur la couverture de l'assurance scolaire et les modalités de son application (incluant un contrat de performance) – Programme 1.2	Un protocole d'accord entre le MEPSP (bailleurs) et la SONAS portant sur la couverture de l'assurance scolaire et les modalités de son application est disponible.			
		1.5. Organiser 2 audits financiers semestriels	Les conclusions et recommandations des audits sont disponibles	Janv. 2011 : 1 ^{er} audit Juin 2011 : 2 ^{ème} audit	0.2 0.2	
2.	Supprimer les frais des imprimés (bulletins, etc.)	1.1. Concertation autour d'une politique nationale des documents scolaires	Uniformisation et identification des documents scolaires		3.9 <i>(coût des imprimés)</i>	
		1.2. Production et diffusion des documents ainsi identifiés	Les écoles disposent des documents scolaires (bulletins etc.)			
3.	Supprimer les frais administratifs (ou frais de fonctionnement) versés aux écoles et assurer leur prise en charge par l'Etat	2.1. Préparer pour signature un arrêté ministériel portant instructions relatives aux frais autorisés au niveau de l'école - Programme 1.2	Un arrêté ministériel portant suppression instructions relatives aux frais autorisés au niveau de l'école est disponible	Avant juin 2010		
		2.2. Etablir une liste d'écoles éligibles (validée par le MEPSP et les réseaux) – Programme 1.2	Une liste validée d'écoles éligibles à la subvention de l'Etat est disponible	Juin 2010		

					36.4 (Coût des frais administratifs)	
					0.06	
		2.3. Elaborer un manuel de procédures (comprenant les montants, dépenses éligibles, procédures de gestion etc.) - Programme 1.2	Un manuel de procédures validé par le Ministre (comprenant les montants, dépenses éligibles, procédures de gestion etc.) est disponible	Jun 2010		
		2.4. Mettre en place des mécanismes de transfert de fonds - Programme 1.2	Un arrêté ministériel portant définition des mécanismes de transfert de fonds est disponible			
		2.5. Préparer pour signature un arrêté interministériel (EPSP, Intérieur, Finances) portant instructions relatives à l'utilisation des frais de fonctionnement par les écoles primaires - Programme 1.2	Un arrêté interministériel portant instructions relatives à l'utilisation des frais de fonctionnement par les écoles primaires	Avant juin 2010		
		2.6. Envoyer des fonds et manuels de procédures - Programme 1.2	Les fonds transférés et les manuels de procédures sont disponibles dans les sous-comptes des écoles retenues	Avant sept 2010: 1 ^{er} décaissement Février 2011 : 2 ^{ème} décaissement		
		2.7. Organiser 2 audits semestriels - Programme 1.2	Les conclusions et recommandations des audits sont disponibles	Janv. 2011 : 1 ^{er} audit Juin 2011 : 2 ^{ème} audit	0.2 0.2	
4.	Envoi de frais de fonctionnement vers 26,000 écoles dans le projet PURUS (*)				PM	
5.	Supprimer les frais administratifs (ou frais de fonctionnement) versés aux bureaux gestionnaires et assurer leur prise en charge par l'Etat	3.1. Préparer pour signature un arrêté ministériel portant interdiction formelle pour les bureaux gestionnaires (tous) de recourir à un quelconque financement de la part des écoles et/ou des ménages -	Un arrêté ministériel portant interdiction formelle pour les bureaux gestionnaires (tous) de recourir à un quelconque financement de la part des écoles	Avant juin 2010		

	Programme 1.2	et/ou des ménages est disponible		10 (coût des frais administratifs)	
	3.2. Etablir une liste des <i>bureaux gestionnaires</i> éligibles (validée par le MEPSP et les réseaux) - Programme 1.2	Une liste validée d'écoles éligibles à la subvention de l'Etat est disponible	Juin 2010		
	3.3. Elaborer un manuel de procédures (comprenant les montants, dépenses éligibles, procédures de gestion etc.) - Programme 1.2	Un manuel de procédures validé par le Ministre (comprenant les montants, dépenses éligibles, procédures de gestion etc.) est disponible	Juin 2010		
	3.4. Mettre en place des mécanismes de transfert de fonds - Programme 1.2	Un arrêté ministériel portant définition des mécanismes de transfert de fonds est disponible			
	3.5. Préparer pour signature un arrêté interministériel (EPSP, Intérieur, Finances) portant instructions relatives à l'utilisation des frais de fonctionnement par les <i>bureaux gestionnaires</i> - Programme 1.2	Un arrêté interministériel portant instructions relatives à l'utilisation des frais de fonctionnement par les écoles les bureaux gestionnaires	Avant juin 2010		
	3.6. Envoyer les fonds et les manuels de procédures - Programme 1.2	Les fonds transférés et les manuels de procédures sont disponibles dans les sous-comptes des écoles retenues	Avant sept 2010 : 1 ^{er} décaissement Février 2011 : 2 ^{ème} décaissement	0.06	
	3.7. Organiser 2 audits semestriels - Programme 1.2	Les conclusions et recommandations des audits sont disponibles	Janvier 2010 : 1 ^{er} audit Juin 2010 : 2 ^{ème} audit	0.2 0.2	

6.	Supprimer les frais des Assises de Promoscolaire et assurer leur transfert au budget de l'Etat (gouvernement central ou gouvernement provincial)	4.1. Organiser une étude/réflexion préalable sur la pertinence, le coût réel, le lien avec la carte scolaire et le mode de financement des Assises de Promoscolaire - Programme 1.2	Les conclusions et recommandations de l'étude sur la pertinence, le coût réel, le mode de financement et le lien avec la carte scolaire sont disponibles	Avant décembre 2010	1.4 (coût promoscolaire)	
		4.2. Mettre en place un dispositif institutionnel efficace (basé sur les résultats de la réflexion) - Programme 1.2	Un arrêté portant nouvelles dispositions sur les frais des Assises de Promoscolaire est disponible	Février 2011		
7.	Supprimer les frais du TENAFEP et réformer cette institution	5.1. Organiser une étude/réflexion préalable en vue de réformer, de déterminer la pertinence, le coût réel et le financement du TENAFEP - Programme 1.2	Les conclusions et recommandations de l'étude sur la pertinence, le coût réel, le mode de financement et le lien avec la carte scolaire sont disponibles	Avant décembre 2011	5.1 (coût TENAFEP pour 1.3 millions d'élèves)	
		5.2. Mettre en place un dispositif institutionnel efficace (basé sur les résultats de la réflexion) - Programme 1.2	Un arrêté portant nouvelles dispositions sur réforme du TENAFEP est disponible.	Février 2011		
8.	Etablir les modalités pratiques de l'opérationnalisation de la gratuité	6. Préparer pour signature un arrêté ministériel portant mise en place d'une Task Force « Réduction des frais scolaires » et assurer son fonctionnement - Programme 1.2	Un arrêté ministériel portant mise en place et fonctionnement d'une Task Force « Réduction des frais scolaires »	Mars 2010	0.025	
9.	Informer et sensibiliser les principaux acteurs sur la pertinence des mesures relatives à la suppression progressive des frais scolaires et de la « gratuité »	7.1. Organiser des réunions de concertation avec les acteurs principaux (surtout le réseau conventionné) afin de partager la vision et de s'assurer de leur implication effective - Programme 1.2	Une stratégie de communication e élaborée et disponible	Mars 2010	0.3	
		7.2. Organiser une campagne de communication et de sensibilisation efficace (pour expliquer la notion de « gratuité ») - Programme 1.2		Juillet-août 2011		
10.	Elaborer et mettre en place une politique de construction et réhabilitation d'infrastructures scolaires	Mener une étude sur des approches alternatives de constructions scolaires (approche communautaire, matériaux locaux, financement etc.)- Programme 1.3	Les conclusions et recommandations de l'étude sont disponibles		0.2	
11	Construction de 1,600 salles de classe (PARSE) et 288 (BADEA) (*)				PM	
12.	Identifier les enfants exclus ainsi que les causes de leur exclusion du système scolaire en vue de	Mener une étude pour (i) déterminer le profil de l'exclus ; (ii) estimer leur nombre ; (iii) les localiser -Programme	- Les enfants exclus sont catégorisés par profil - Les implications financières de		0.3	

	leur intégration	1.2.	leur intégration sont estimées			
13.	Convaincre les communautés de base de l'importance des espaces d'éveil pour l'avenir scolaire de leurs enfants	Organiser des campagnes de sensibilisation pour le préscolaire - Programme 1.2	Une stratégie de communication est disponible		0.082	
14.	Mobiliser des ressources pour le financement de la stratégie sous-sectorielle (en donnant priorité au PAP)	Organiser une « Table Ronde » des bailleurs autour de la stratégie sectorielle et son financement (en donnant priorité au Plan d'Action Prioritaire) - Programme 1.2	Le Rapport final de la Table ronde est disponible	Mars 2010		
15	Suppression de l'assurance scolaire en primaire 2008-9 (*)				PM	
16	Expériences pilotes de création d'« espaces d'éveil » (*)				PM	

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement

1.	Définir les conditions de la revalorisation de la fonction enseignante sont définies	Mener deux études sur la formation initiale et la formation continue des enseignants du primaire à travers une analyse holistique (au-delà de la structure et du financement de la (future) formation analyser les aspects suivants:– Programme 2.2	Les conclusions et recommandations des études sur la formation sont disponibles		0.25	
		Mener une étude sur le statut social, la rémunération, la motivation, déploiement etc.)	Les conclusions et recommandations de l'étude sur le statut de l'enseignant sont disponibles		0.25	
2.	Formation continue des maîtres dans 3 provinces dans le projet PAQUED (*)				PM	
3.	Elaborer une politique du manuel scolaire	2.1. Définir une politique nationale du livre scolaire (design, production, distribution etc.) et mener une étude sur la mise en place d'un réseau efficace de distribution de supports pédagogiques – Programme 2.3.	Une politique nationale du livre scolaire est disponible et un réseau efficace de distribution est mis en place		0.2	
		2.2. Produire et distribuer un livre par élève pour les sciences (éveil) - Programme 2.3.	Des manuels de sciences sont produits et distribués à raison d'un manuel par élève de l'enseignement primaire		4,00	
4.	Distribution de manuels scolaires en 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} (2 manuels par élève) (*)				PM	

5.	Actualiser les programmes d'étude du niveau préscolaire et de l'enseignement primaire sont adaptées	Réviser les curricula de l'éducation de base et de l'enseignement primaire en les adaptant à leurs finalités respectives - Programme 2.2	Les curricula adaptés sont disponibles dans les établissements		1,00	
	Enquête PASEC/CONFEMEN sur les acquis scolaires (*)				PM	

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Renforcer la gouvernance

1.	Renforcer les capacités en planification de la DEP et celles du SIGE	<i>Organiser</i> la campagne statistique 2010 – Programme 3.1.	Les données statistiques 2010 sont plus fiables		0.6	
2.	Restructurer le SECOPE et mettre en place une politique de mécanisation des enseignants	2.1. Mener une étude/réflexion technique et institutionnelle autour du SECOPE (rôle, structure, fichier, contraintes, décentralisation etc.) afin de le préparer à une gestion plus efficace de la base de données après le recensement ² . Cette étude portera aussi sur la politique de la mécanisation des écoles et des enseignants (procédures, critères, financement etc.) – Programme 3.2	Les conclusions et recommandations de l'étude sur la restructuration du SECOPE de façon à le rendre plus apte à gérer les données de l'opération Recensement ainsi que sur la politique de mécanisation à mettre en place sont disponibles		0.2	
3.	Recensement du personnel enseignant et administratif et carte scolaire (*)				PM	
4.	Etablir une cartographie des interventions dans le sous-secteur EPSP	Inventorier les multiples acteurs non-étatiques dans le secteur de l'éducation pour évaluer leur impact financier et institutionnel	Une base de données sur les différentes interventions dans le sous-secteur est constituée		0.2	
5.	Renforcer les capacités des structures de l'EPSP	Renforcement des capacités. Activité transversale liée à la réduction des frais scolaires et à la mise en œuvre de la stratégie – Programme 3.2.	Des activités de renforcement des capacités des structures centrales et déconcentrées sont définies et mises en route		2	
6.	La mise en place d'une cellule technique de coordination et de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie	- Préparer un arrêté ministériel portant création de la Cellule technique - Coordonner et Suivre la mise en œuvre des plans d'action stratégiques	- L'arrêté portant création de la Cellule technique ou restructuration du BOSS est disponible - Un plan de coordination, de suivi et évaluation des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie est disponible		1.5	

² Cette activité se trouve dans une phase préparatoire (financement DFID). Les résultats sont attendus pour fin 2011.

			- Des activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sont lancées.			
I. SOUS-TOTAL FINANCEMENT A MOBILISER					70,627	
ACTIVITES DEJA FINANCEES						
1.	73% des enseignants ‘debout ‘et ‘assis’ (préscolaire, primaire et secondaire) mécanisés sont payés régulièrement	Paiement des salaires des enseignants mécanisés			255	
	Mécanisation de 30,000 enseignants dans le projet PARSE					
2.	Des salles de classe sont construites ou réhabilitées (en favorisant l’approche communautaire)	Réhabilitation et construction de salles de classe (en favorisant l’approche communautaire)			50	
SOUS-TOTAL FINANCEMENTS MOBILISES					305	
TOTAL I + TOTAL II					375,627	

	SOUS-TOTAL II FINANCEMENTS MOBILISES	305	
	TOTAL I + II RESSOURCES FINANCIERES 2010/2011	371.727	

(*) Activités en cours